

Les différentes formes de rémunérations dans le secteur culturel

Honoraires, salaires, actions culturelles ?
Comment s'y retrouver ?



7 et 8 octobre 2019 – 2 jours à Paris – 660 € TTC*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, Directrice/directeur artistique d'une structure de spectacle vivant. Intermittent du spectacle. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel ou de la gestion des contrats.

OBJECTIFS

Ces deux journées dresseront un panorama des différents cas de figure et de la réglementation qui s'y applique. Elle clarifiera les conditions qui permettent de rémunérer l'ensemble des formes de travail sans risque de redressement.

CONTENU DÉTAILLÉ

La distinction entre les différents « statuts » pouvant coexister au sein d'une entreprise ou d'une association

- Salariés, Prestataires, stagiaires, bénévoles, spectacle en amateur, auteurs...
- La question de leur rémunération, indemnisation, gratification...

La rémunération sous forme d'honoraires

- Pour qui ? comment ?
- Quelles sont les conditions pour pouvoir facturer une prestation ? Les vérifications à effectuer par l'organisme
- Le régime auto-entrepreneur et son application dans le spectacle vivant
- Les risques : redressement, travail dissimulé

La rémunération en salaires

- L'application des conventions collectives
- La rémunération des artistes
- La rémunération des techniciens du spectacle vivant
- Les professions non artistiques

Atelier de pratique artistique, formation, cours, action culturelle, sensibilisation

- De quoi parle-t-on ?
- Question des activités accessoires ou connexes
- Ce que prévoient les textes conventionnels
- Appréciation des organismes sociaux et contrôles
- La prise en compte par Pôle Emploi des activités d'enseignement des intermittents

Le cumul d'activité et ses règles

- Les fonctionnaires et leurs activités accessoires
- Le cumul emploi-retraite

La rémunération des auteurs, principes

- Quels enjeux ? Qui est concerné ?
- Les caisses de sécurité sociale concernées : AGESSA/Maison des Artistes
- Assujettis ou affiliés, quelle différence et quelles conséquences ?
- Les activités accessoires des auteurs affiliés – Conditions et principes

Les règles de contrôle et de vigilance

- La lutte contre le travail dissimulé et les obligations du donneur d'ordre

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Fanny Schweich - Juriste. Directrice de For Companies (prestations et information juridique auprès des professionnels du spectacle vivant). Elle est également l'auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018)



MÉTHODE

Apport théoriques, dossier pratique et réponses aux multiples questions liées à la diversité des statuts dans le secteur culturel.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les droits des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Des réponses à vos questions, précises et fiables
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Fiche d'information

Les différentes formes de rémunérations ...

7 et 8 octobre 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- I et II
- III
- IV
- V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Le statut de votre structure :

Association SARL autre , préciser :

Vos problématiques en matière de rémunération concernent plutôt :

CDI CDD artistes du spectacle techniciens auteurs artistes plasticien formation
free lance, « à leur compte » bénévoles amateurs
autres préciser :

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

- Les droits des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?